Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 15 octobre 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Christian FRANTZ ; Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Céline MANKOUR

En présence de : Catherine DENTZ, Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents : 11

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 9 octobre 2026

6. Intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace pour l'achat de la parcelle 122 section 01 (n°76 rue du Général de Gaulle) :
Conventions de portage et de mise à disposition du bien

La commune travaille pour améliorer le cadre de vie des habitants et rendre le village plus accueillant et plus beau. Exemples : restauration de la vieille tour et du presbytère, rénovation lourde du moulin et remontage de la grange.

En plus d'allier protection du patrimoine et mise en valeur de la commune, ces projets permettront de donner un cœur au village, en permettant d'accueillir par exemple, un café au moulin, une salle d'exposition ou un marché dans la grange, des logements et une salle de réunion au presbytère.

Nous souhaitons aller plus loin dans la mise en valeur de la commune, par la maitrise de l'urbanisation et la proposition de projets immobiliers en adéquation avec la commune et les valeurs de l'équipe municipale.

La commune ne peut assurer tous les rôles et tous les efforts financiers, nous avons donc cherché des partenaires.
L'EPF d'Alsace nous propose ses services pour l'acquisition et le portage du foncier le temps que la municipalité murisse les projets immobiliers. Les projets immobiliers seront ensuite à porter par des opérateurs publics ou privés, en fonction de ce que nous déciderons.

L'objet de cette délibération est d'acter l'intervention de L'EPF d'Alsace pour l'acquisition de la parcelle 122 section 01 (n°76 rue du Général de Gaulle). En effet, ce terrain, situé dans le virage de

la rue du Général de Gaulle est particulièrement visible (depuis le rond-point de la rue de l'Eglise) et nous souhaitons pouvoir en maitriser l'urbanisation.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé cette parcelle avec la maison pour un montant de 348 000 €.
La parcelle est proposée à 280 000 €, tenant compte de la négociation et de l'accord des héritiers. L'EPF d'Alsace en assurera le portage le temps que la commune définisse son projet et trouve un opérateur qui sera chargé de le construire et d'en céder les logements.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,
VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,
VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,
VU le courrier de sollicitation adressé par la commune de Dietwiller à l'EPF d'Alsace le 7 avril 2026,
VU l'avis des domaines rendu le 2 septembre 2026 (avis 2026-68072-31095),

Le Conseil Municipal de la commune de Dietwiller décide à la majorité (12 voix pour, 2 voix contre) :
- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé au n°76 rue du Général de Gaulle à Dietwiller (68), figurant au cadastre sous section 1 parcelle numéro 122, d'une superficie de 23,42 ares, consistant en une maison individuelle avec un garage et un abri de jardin, en vue d'y réaliser un projet de logements ;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser le Maire de Dietwiller à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 20/10/2026 - affiché le 20/10/2026